

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

58^e Championnat de France d'Échecs des Jeunes du 23 au 31 octobre 2021 à Agen

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : La Fédération Française des Échecs organise le Championnat de France des Jeunes 2021 au Centre des Congrès d'Agen 1 avenue du Midi 47000 Agen, du 23 au 31 octobre 2021.

Article 2 : Le Championnat est régi par le règlement fédéral **J01** intitulé **Championnat de France des Jeunes** (noté J01 ci-après) et les articles spécifiques ci-dessous.

Article 3 : Le Championnat comprend seize tournois déclinés comme suit :

- Championnat U20 mixte et fille
- Championnat U18 mixte et fille
- Championnat U16 mixte et fille
- Championnat U14 mixte et fille
- Championnat U12 mixte et fille
- Championnat U10 mixte et fille
- Championnat U08 mixte et fille
- OPEN A
- OPEN B

Article 4 : Participation

Peuvent y participer les joueurs français et les joueurs étrangers scolarisés en France.

Les Championnats de France U20 et U18 sont ouverts à tout joueur licencié A appartenant à la catégorie en question. Les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U08 sont réservés aux joueurs qualifiés (J01 - art. 2). Les litiges concernant la participation sont tranchés par la commission technique de la FFE.

L'Open A est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U16, U14 et U12, non qualifiés pour les championnats.

L'Open B est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U10 et U08, non qualifiés pour les championnats.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et ayant pointé sur le lieu du tournoi au plus tard le dimanche 24 octobre à 12h30 pour les U20 à U12 ou le mercredi 27 octobre à 12h00 pour les U10 et U08.

Article 5 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (FIDE) : neuf rondes, appariements au système suisse, sans aucune protection (club, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI, homologué par la F.F.E.).

Les appariements des catégories U20 filles seront adaptés en fonction du nombre de participantes (tournois toutes rondes, open, tournois fusionnés avec la catégorie mixte...) par l'arbitre en chef, après avoir consulté le directeur du tournoi.

Article 6 : Salles de Jeu

Les tournois des catégories U20 à U12 et Open A se jouent dans le Hall Multifonctions.
Les tournois des catégories U08, U10 et Open B se jouent dans le Hall 3400.

Article 7 : Cadence

U20, U18, U16, U14, U12, Open A : **1h30 + 30 secondes par coup**. Notation obligatoire en permanence.

U10, U08, Open B : **50 min + 10 secondes par coup**. Notation obligatoire. Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule, il n'est plus obligé de noter.

Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable.

Article 8 : Classement – Départage

Le classement est établi au nombre de points.

Pour le titre de Champion de France, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires)
- 2) Le Buchholz
- 3) La performance

Article 9 : Divers

La zone de jeu est accessible aux joueurs 30 minutes avant le début de la ronde. L'accès est strictement interdit aux spectateurs (parents et accompagnateurs) et à toute autre personne non autorisée par l'arbitre en chef ou par le directeur du tournoi.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre en chef : Nadir Bounzou

Arbitre en chef adjoint : Denis Regaud

Tournois	Arbitre	Arbitre adjoint	Arbitre adjoint
U20 - U20F - JUN	Marianne Yotis	Denis Regaud	
U18 - U18F - CAD	Dominique Dervieux		
U16 - U16F - MIN	Benjamin Marret	Dominique Cyrille	Manuel Fossella
U14 - U14F - BEN	Patrick Lauferon	Manuel Mabire	Maylis Gattegno-Graciet
U12 - U12F - PUP	Ludovic Perche	Anaïs Menuet	
U10 - U10F - POU	Claire Pernoud	Alexandre Regnault	Éric Dautheville
U08 - U08F - PPO	Christian Bracq	Françoise Cwiek Nguyen	
Open A	Alain Sallette		
Open B	Olivier Minaud		
		Stéphane Denis	Nadir Bounzou

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un tournoi mais étendue à l'ensemble du Championnat.

Article 11 : Horaires

DATES	U20-U18-U16-U14-U12-Open A	U10-U08-Open B
23/10/2021	Pointage : 15h00 – 20h00	
24/10/2021	Pointage : 09h00 – 12h30 Cérémonie d'ouverture : 15h10 Ronde 1 : 15h30	
25/10/2021	Ronde 2 : 09h00 Ronde 3 : 14h30	
26/10/2021	Ronde 4 : 14h30	Pointage : 15h00 – 18h00
27/10/2021	Ronde 5 : 14h30	Pointage : 09h00 – 12h00 Ronde 1 : 14h30 Ronde 2 : 17h00
28/10/2021	Ronde 6 : 14h30	Ronde 3 : 14h30 Ronde 4 : 17h00
29/10/2021	Ronde 7 : 14h30	Ronde 5 : 14h30 Ronde 6 : 17h00
30/10/2021	Ronde 8 : 14h30	Ronde 7 : 14h30 Ronde 8 : 17h00
31/10/2021	Ronde 9 : 9h00 Remise des Prix : 15h30	Ronde 9 : 9h00 Remise des Prix : 15h30

Article 12 : Commission d'Appel

Pour l'ensemble du Championnat, une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel de la part d'un joueur. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal de son tournoi.

La commission d'appel est composée de trois membres :

- Un représentant du corps arbitral, Nadir Bounzou ou son représentant ;
- Stéphane Escafre représentant Jordi Lopez, le directeur de la compétition ;
- L'organisateur, Jean-Baptiste Mullon ou son représentant.

La commission est présidée par le représentant du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 13 : Conduite des joueurs

- Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter « la salle de jeu » sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette des joueurs et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Les joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.
- Les téléphones ainsi que tout autre moyen électronique doivent être rangés, en position éteinte. À défaut l'arbitre peut déclarer la perte de la partie.
- Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.
- À la fin de la partie, les joueurs doivent remettre le jeu en place (sauf sur les échiquiers sensitifs), éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur (en cas de nulle, les blancs) apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué, nom du vainqueur entouré).
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.
- Pendant les parties, il est strictement interdit aux joueurs de fumer ou de vapoter.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.
- Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la salle de jeu (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Championnat.
- Présence indispensable des joueurs primés lors de la cérémonie de clôture. Une absence peut entraîner la perte du prix pour le joueur.

Article 14 : Précisions sur les règles du jeu

Délai de forfait (article 6.7) :

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 15 :

La participation au championnat implique l'engagement à respecter ce règlement.

Agen, le 23/10/2021

Nadir Bounzou

Arbitre en chef

Jordi Lopez

Directeur du Championnat

ANNEXE 1

Dispositifs particuliers relatifs au règlement sanitaire

Le port du masque est obligatoire pour tous les joueurs de plus de 6 ans dans l'enceinte du Centre des Congrès.

Le Pass sanitaire (pour les joueurs de plus de 12 ans et 2 mois), sera requis à l'entrée du Centre. Un joueur ne pouvant se présenter pour jouer sa partie pour cause de défaut de Pass sera considéré comme forfait et ne sera plus apparié sauf s'il justifie avoir régularisé sa situation en regard du Pass sanitaire avant la fin de la ronde en cours.

CHARTRE DES JOUEURS D'ECHECS

JE RESPECTE LES RÈGLES

Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.

Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.

Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.

Respecter l'adversaire, c'est veiller à être toujours **poli**.

JE RESPECTE L'ARBITRE

L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E.** sur les lieux du tournoi.

Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

Chaque joueur doit **concourir à la bonne tenue** de la compétition.

Chaque joueur doit se conformer au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.

Toute réclamation doit être **exprimée en des formes courtoises et correctes**.

**NE PAS RESPECTER CETTE CHARTRE, C'EST S'EXPOSER
À DES PÉNALITÉS SPORTIVES OU À DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**